

Objectif Zéro Pesticide à Neuvy-sur-Barangeon

[Pays de Vierzon - 18]

Objectifs

- Former le personnel technique de la commune à une gestion alternative des espaces verts aux pesticides
- Sensibiliser les habitants aux enjeux sanitaires et environnementaux d'une gestion « naturelle » des espaces communaux
- Susciter l'envie des jardiniers amateurs de se tourner vers des techniques respectueuses de l'environnement

Public cible

Personnel communal, les élus et les habitants

Principe

La commune bénéficie d'un accompagnement technique pour une transition vers l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires et l'emploi de techniques alternatives.

Un plan de communication visant à sensibiliser habitants et personnel communal aux différents enjeux sanitaires et environnementaux soulevés par les pesticides est réalisé.

« Une commune pionnière et volontaire pour l'arrêt total des pesticides »

Contexte

La commune de Neuvy-sur-Barangeon a souhaité entrer dans la démarche « Objectif Zéro Pesticide » (OZP) en 2010. Le désherbage se faisait déjà manuellement sans pesticide depuis 2008 par décision du maire. Afin d'entrer dans la démarche, une charte a été signée entre l'association Sologne Nature Environnement (SNE) qui gère l'accompagnement sur la communication, la Fédération Régionale de la Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) qui porte l'accompagnement technique, et la commune de Neuvy-sur-Barangeon.

Déroulement de l'action

Entre 2010 et 2011, la FREDON Centre-Val de Loire a donc mené une formation technique des agents, un diagnostic des pratiques et des réunions de suivi de la mise en œuvre des alternatives.

Des actions de sensibilisation et d'information se sont déroulées tout au long de la démarche :

- Dans le but de fédérer l'équipe municipale autour de la démarche de réduction des produits phytosanitaires, une formation a été proposée aux élus. Deux réunions de suivi ont ensuite eu lieu.
- En 2010 et 2011, plusieurs animations grand public se sont déroulées dans la commune afin de sensibiliser les habitants à la gestion différenciée des espaces verts. Une réunion d'information publique s'est tenue

lors de la semaine européenne pour les alternatives aux pesticides. Deux expositions sur les dangers environnementaux et sanitaires des pesticides, ainsi que sur le jardinage naturel ont été prêtées à la commune. Deux balades commentées par un animateur nature ont présenté la végétation spontanée poussant dans le village. Un inventaire de la faune et de la flore du village a été réalisé dans le but de promouvoir la biodiversité. Quatre animations ont eu lieu dans l'école communale, avec pour thèmes la vie du sol, la nature en ville ou les auxiliaires du jardin.

- Pour informer les habitants qui n'auraient pas pris part aux animations, des articles ont été rédigés dans le bulletin municipal afin d'explicitier l'engagement de la commune. Des panneaux « espace sans pesticide » ont été placés à différents endroits du village. Enfin, des brochures ont été mises à la disposition des habitants en mairie et distribuées lors des animations.
- De 2011 à 2017 d'autres animations se poursuivent : rencontres de jardiniers afin de partager des techniques alternatives, distribution de graines pour pied de murs, visites de jardins au naturel, marché d'échange de graines...



Végétation en pied de mur

Résultats obtenus

D'un point de vue technique, tout l'espace communal était entretenu manuellement sans pesticide, y compris le cimetière et les terrains de sport, bouledromes... depuis 2008. La participation de la commune à l'opération Objectif Zéro Pesticide a permis de mettre en place d'autres méthodes d'entretien selon une gestion différenciée : réduction des surfaces à désherber, paillage, plantation de vivaces... La commune a également acquis du matériel alternatif (désherbeur thermique...).

- Au total 46 personnes ont participé aux 5 animations réalisées dans le village
- 150 enfants ont bénéficié des animations scolaires
- 5 agents municipaux et 2 agents de l'office du Tourisme ainsi que son président ont été formés

Depuis son accompagnement, la commune a activement participé au réseau des communes de Sologne engagées dans l'opération Zéro Pesticide. Des visites techniques ont été organisées à Neuvy-sur-Barangeon et une vidéo de promotion de l'opération y a été tournée.

Un arrêté municipal a été pris demandant aux habitants d'entretenir leur trottoir, rappelant l'interdiction d'usage de pesticides sur les espaces publics. La commune de Neuvy-sur-Barangeon a été la première commune de la région Centre-Val de Loire à obtenir le Label Terre Saine (en 2016), qui valorise les communes exemplaires dans la démarche.

En quelques années, la commune de Neuvy-sur-Barangeon a développé sa maîtrise des techniques alternatives à l'usage des pesticides dans tous les espaces communaux, y compris le cimetière.

La pousse d'herbes spontanées est souvent perçue comme un défaut d'entretien de la commune par les habitants. Les premières années de transition demandent aux habitants une plus grande tolérance. Le don de graines pour pied de mur ou pour réaliser des micro-plantations de fleurs est un moyen efficace de mobiliser les habitants pour l'embellissement de la commune.



Entretien soigné limité à certains sites

Conseils à donner / écueils à éviter

- o La communication auprès des habitants sur les changements de pratiques est primordiale. Les produits phytosanitaires ne sont pas considérés comme dangereux par les habitants, qui les utilisent sans précaution.
- o Mettre en place un plan de gestion différenciée validé par les élus est un outil précieux pour aider les équipes à réorganiser leur temps de travail.
- o Pour mener un projet similaire aujourd'hui, solliciter le Pays concerné.

Perspectives

Aujourd'hui la commune de Neuvy-sur-Barangeon continue les actions de sensibilisation grâce au Pays de Vierzon, qui finance la communication sur la communauté de communes dont elle fait partie. La communauté de communes a également permis la mutualisation de matériel (achat d'un broyeur de végétaux).

Depuis la mise en place de la loi Labbé qui a interdit au 1er janvier 2017 l'usage de pesticides sur les espaces communaux, la démarche n'est plus volontaire mais obligatoire. Le déroulement de l'accompagnement reste globalement le même. La signature d'une charte avec un partenaire extérieur peut donner accès à des aides financières pour la mise en place du plan de communication (se renseigner auprès du Pays et de l'Agence de l'Eau de son territoire).

Beaucoup de retours d'expériences et de techniques alternatives nouvelles peuvent aider les communes qui ne sont pas encore entrées dans la démarche à faire la transition. Un espace d'échanges serait bénéfique afin de partager cette connaissance.



Panneau de sensibilisation

Pour en savoir +

Opération OZP en Centre-Val de Loire
Vidéo de promotion de l'opération

Carte d'identité du projet

Porteur de projet : Sologne Nature Environnement

Partenaires techniques : FREDON Centre-Val de Loire

Partenaires financiers : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région via le contrat régional de Pays

Budget de l'action : 11 146 € pour les deux ans d'accompagnement technique et la communication

Date de début / Fin de l'action : 2010-2011

Contact :

Juliette DANÉ, chargée de mission environnement
02.54.76.27.18
juliette.dane@sologne-nature.org
Sologne Nature Environnement
23 Route de Selles
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Magali GAL, Pôle Environnement
02 38 42 13 92
magali.gal@fredon-centre.com
FREDON Centre-Val de Loire
13 av. des Droits de l'Homme
45921 ORLÉANS

